



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Numéro d'enregistrement :

Références :

Vos références :

Lille, le **29 JUIL. 2014**

### AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

<b>Demandeur</b>	<b>Société VERQUIN CONFISEUR</b>
<b>Commune</b>	<b>Tourcoing</b>
<b>Objet</b>	Avis de l'autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet VERQUIN CONFISEUR à TOURCOING
<b>Références</b>	Dossier référencé KA.13.03.010 déposé le 13 décembre 2013 en préfecture du Nord.

Le projet de VERQUIN CONFISEUR est soumis à étude d'impact au titre des rubriques n°2220, n°1530, n°2221-B, 2925, 1510, 2910A, 1432-2 et 1185-2 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

En application de l'article L.122-1 du code de l'environnement, il est soumis à l'autorité environnementale.

L'avis porte sur la version du 22 novembre 2013 transmise le 13 décembre 2013

## I. Présentation de l'établissement

Il s'agit d'un dossier de **régularisation de la situation administrative** de l'établissement VERQUIN CONFISEUR de Tourcoing en activité depuis 1991.

### ***1.1 – Présentation du projet***

La société VERQUIN CONFISEUR est une confiserie familiale fondée en 1912 à Neuville-en-Ferrain. La production est passée à l'échelle industrielle à partir de 1968 avec une productivité de l'ordre de 10 tonnes de confiseries fabriquées par jour et 50 salariés. À partir de 1991, le siège social et le site de production sont transférés dans le site actuel de Tourcoing. Depuis, la société ne cesse de se développer en France et à l'international pour atteindre des niveaux de production de l'ordre de 60 tonnes de confiseries fabriquées par jour avec 109 salariés. Avec 10 % de la production nationale, la Société VERQUIN CONFISEUR est la 3<sup>ème</sup> confiserie du marché français.

### ***1.2 – Site d'implantation***

L'établissement est implanté au sud du centre-ville de Tourcoing, 50, rue de l'Épidème, sur le site d'une ancienne usine textile d'une superficie totale de 20 000 m<sup>2</sup> où sont implantés 2 bâtiments indépendants :

- ✓ un bâtiment d'un étage comprenant des bureaux administratifs et commerciaux ;
- ✓ un bâtiment industriel, construit sur 3 niveaux dont deux sous sol, d'une superficie de 11 750 m<sup>2</sup>.

Les terrains du site sont classés en zone **UBb** du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Tourcoing, Il s'agit d'une zone urbaine mixte à densité élevée, affectée à l'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales et industrielles, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain.

Le site est soumis à deux servitudes d'utilité publique :

✓ **A5** : « **Conduite d'assainissement** » qui correspond au cours d'eau l'Espierre qui traverse et longe le site au Sud-ouest. Les propriétaires et leurs ayants droit ont pour obligation de s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage ;

✓ **AC1** : « **Périmètre de protection des monuments historiques** ».

Cette servitude oblige la Société VERQUIN CONFISEUR à solliciter l'autorisation préfectorale préalablement à tous travaux de construction, de démolition et de déboisement. Le permis de construire ne peut être délivré qu'avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

L'exploitant affirme que l'implantation du site est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme de Tourcoing approuvé par le conseil de communauté le 8 octobre 2004 et modifié par délibération du 12 avril 2013.

### ***1.3 – Situation administrative***

L'établissement est globalement soumis à **enregistrement** pour la rubrique 2220 et à déclaration pour les rubriques 1185-2, 1432-2, 1510, 1530, 2221-B, 2910-A, 2925 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le 21 octobre 2003, la société VERQUIN CONFISEUR a été mise en demeure de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

VERQUIN CONFISEUR a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter référencé KA.13.03.010 le 13 décembre 2013 en préfecture du Nord en vue d'obtenir l'enregistrement de ses installations au titre de la rubrique n°2220 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale).

## **II. Qualité de l'étude d'impact**

### ***2.1 – Notion de programme***

L'établissement est en cours de régularisation. Le projet ne prévoit pas de modifications à court terme de ses installations.

### ***2.2 – Résumé non technique***

Conformément au IV de l'article R122-5 du Code de l'Environnement, et afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique. Le résumé non technique est clair et conforme à l'étude générale.

### ***2.3 – État initial, analyse des effets et mesures envisagées***

La société VERQUIN CONFISEUR exploite le site de Tourcoing depuis 1991 sur le périmètre d'une ancienne filature pour la fabrication de produits de confiserie. Une étude historique et documentaire a été réalisée par Kaliès pour caractériser l'état initial du site au début de son exploitation.

Au regard de cette étude, 2 zones à risques ont donc été identifiées, au droit du transformateur électrique au rez-de-chaussée et de la zone de charge d'accumulateurs (5 postes) au sous-sol. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de mener des investigations de sols au droit de l'ancienne implantation des ateliers de filature (actuel atelier de production) pour déterminer l'impact de cette activité sur la qualité des sols.

Ces investigations des sols au droit de ces zones à risques feront l'objet de prescriptions particulières qui seront intégrées dans l'arrêté préfectoral d'enregistrement de la société VERQUIN CONFISEUR.

En cas de contamination des sols, la société VERQUIN CONFISEUR s'engage à prendre en charge la dépollution en lien avec son activité.

### 2.3.1 – Biodiversité / faune / flore:

Le site n'est pas situé dans une Zone d'intérêt ou de protection particulière (ZNIEFF, ZICO, NATURA2000) ou dans un corridor écologique des trames vertes et bleues. Les zones remarquables les plus proches sont situées à 7,7 km au sud du site (ZNIEFF de type II).

Un recensement des zones NATURA 2000 dans l'environnement du site a été réalisé. La zone NATURA 2000 la plus proche « Vallée de la Lys » est située en Belgique, à 12 km au nord du site. Compte tenu de cet éloignement, l'étude conclut à l'absence d'incidence du projet au titre des objectifs de protection des sites NATURA 2000.

### 2.3.2 – Patrimoine culturel et archéologique / Paysage

La commune de Tourcoing fait l'objet d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Le site VERQUIN CONFISEUR n'est pas concerné par l'emprise de cette zone. Cependant, il est soumis à la servitude d'utilité publique AC1 : « Périmètre de protection des monuments historiques ».

Cette servitude impose à la Société VERQUIN CONFISEUR de solliciter l'autorisation préfectorale préalablement à tous travaux de construction, de démolition et de déboisement. Le permis de construire ne peut être délivré qu'avec l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Les monuments historiques recensés à moins de 500m sont la gare de Tourcoing au nord et le bourloire La Concorde au sud-ouest.

Ancienne filature, le site s'intègre bien dans l'environnement urbain de la commune de Tourcoing en tant qu'ancienne ville industrielle.

### 2.3.3 – Déplacements

L'activité du site VERQUIN CONFISEUR génère un trafic journalier d'environ 16 camions et 109 véhicules légers, soit 0,55 % du trafic de la RD 775 et 0,8 % du trafic de la RD 770.

Au vu des comptages routiers fournis par le Conseil Général du Nord, le trafic engendré par l'activité du site VERQUIN CONFISEUR représente moins de 1 % du trafic des RD 656,760,770 et 775.

S'agissant d'un dossier de régularisation, la Société VERQUIN CONFISEUR est déjà en activité. Les comptages routiers prennent en compte le trafic généré par le site. Aucune augmentation de trafic n'est donc à prévoir dans le cadre de cette régularisation administrative.

L'accès principal au site se fait par la rue de l'Epidème où s'effectue également la réception des matières premières (5 camions/jour notamment pour remplir le silo de sucre). L'expédition des produits finis (12 camions/jour) se fait par la rue d'Orchies, perpendiculaire à la rue de l'Epidème.

Pour limiter l'impact du trafic sur l'environnement, les camions circulent uniquement la journée et en semaine (du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00). Ils empruntent majoritairement les grands axes de circulation.

Le personnel du site est encouragé à utiliser les moyens de transports collectifs dont les arrêts sont situés à proximité du site.

### 2.3.4 – Emissions lumineuses

Les émissions lumineuses de la zone d'étude sont principalement constituées par l'éclairage public. Les rues qui bordent le site sont toutes munies de lampadaires communaux. La commune de Tourcoing est impactée par la pollution lumineuse de l'agglomération de Lille puissante et omniprésente.

Le site de la société VERQUIN CONFISEUR dispose d'un éclairage extérieur dont la diffusion est dirigée vers le sol. L'éclairage des bureaux est filtré par des vitres teintées en façade du bâtiment administratif et des stores sont installées aux fenêtres.

Par ailleurs, les commandes d'éclairage sont distinctes et modulables par zone en fonction des besoins : l'éclairage est éteint en dehors des horaires de fonctionnement de chaque zone.

La nuit, seul les ateliers de production fonctionnent. Cependant, ceux-ci ne peuvent diffuser de la lumière vers l'extérieur car ils ne disposent pas de fenêtre.

Le 1<sup>er</sup> sous-sol est muni d'éclairage automatique, associé à un détecteur de présence.

Ainsi, les émissions lumineuses de la société seront relativement limitées de jour comme de nuit.

### 2.3.5 – Eau

Le site est alimenté en eau potable par le réseau public de distribution de la commune de Tourcoing. Un disconnecteur est installé sur les canalisations d'arrivée d'eau potable, permettant d'éviter la pollution du réseau de distribution d'eau potable.

Afin de garantir un fonctionnement optimal de ses installations, la Société VERQUIN CONFISEUR estime sa consommation maximale d'eau potable à 25 000 m<sup>3</sup>/an.

Les enjeux du projet en matière de gestion des eaux et moyens de réduire l'impact sont bien décrits.

Les différents effluents générés par l'établissement sont :

- les effluents domestiques et eaux usées (eaux de process et sanitaires) principalement issues du nettoyage des installations et des sols ;
- les eaux pluviales issues des toitures et des voiries.

Tous les effluents (eaux pluviales, eaux usées de process, et les eaux sanitaires) du site sont évacués par le réseau public d'assainissement de type unitaire par le biais d'une convention de rejet signée le 29 octobre 2013 avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U), gestionnaire du réseau.

Le réseau public d'assainissement rejoint l'Espierre, cours d'eau en cours de déclassement par L.M.C.U (demande de L.M.C.U auprès de la D.D.T.M. du 28/02/2012) traversant le site et en partie canalisée et enterrée) et regagne la surface avant d'être traité à la station d'épuration urbaine de Wattrelos situé à environ 3,6 km au sud du site et in fine dans l'Escaut.

À titre préventif, la Société VERQUIN CONFISEUR dispose :

- d'un dispositif de disconnexion, installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau ;
- de surfaces étanchéifiées et d'installations de stockage sous rétention en cas de déversements accidentels ;
- de rejets autorisés compatibles avec l'atteinte du bon état du SDAGE.

### 2.3.6 – Santé et risques (air, bruit, déchets, GES)

#### ✓ Air

Les seules sources de pollution sont liées :

- au fonctionnement de deux chaudières munies de leurs propres cheminées (de hauteur 14m et 12m) d'une puissance thermique totale de 2,91MW alimentées en gaz naturel.
- au fonctionnement des lignes de préparation (préchauffage et cuisson) qui rejettent en toiture des vapeurs d'eau sucrée, extraites au niveau des cuiseurs, par l'intermédiaire de 10 cheminées ;
- au fonctionnement du silo de sucre cristallisé qui peut être à l'origine d'une émission de poussières de sucre par l'évent de respiration, lors des opérations de remplissage ;
- aux gaz d'échappement rejetés par les moteurs « Poids Lourds » et « Véhicules Légers » : les polluants formés sont principalement du CO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, hydrocarbures imbrûlés et particules.

Les chaudières sont alimentées au gaz naturel. Les principaux rejets sont les oxydes de carbones. L'entretien régulier des installations permettra de limiter au mieux leur impact.

Selon l'Arrêté du 25 juillet 1997 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910 (combustion), les 2 cheminées des 2 chaudières en fonctionnement doivent être rehaussées à 20m pour prendre en compte les obstacles à la dispersion (notamment le silo de sucre de 15m de haut).

La Société VERQUIN CONFISEUR demande donc une dérogation quant à la hauteur réglementaire de 20m de ses 2 cheminées pour des raisons technico-économiques et sanitaires (désamiantage de la toiture en fibrociment nécessaire en cas de travaux) tout en sachant que les fumées supérieures à 150°C montent grâce aux mouvements de convection et que les vents dominants viennent du sud-sud-ouest et de l'ouest (silo au nord).

Les rejets des lignes de préparation ne sont pas à caractère polluant et n'engendrent pas d'impact sur l'environnement. Il s'agit, en effet, uniquement de vapeurs d'eau sucrée.

Le silo de sucre est équipé de 6 manchettes de dégazage constituant un filtre au niveau de l'évent. Ce filtre est vérifié et contrôlé régulièrement de manière à éviter tout colmatage interne. Par ailleurs, les autres matières premières susceptibles d'engendrer des phénomènes d'envols de poussières sont stockées en sacs fermés dans le bâtiment. Ainsi, le risque d'envol de poussières est écarté.

Le trafic de véhicules engendrera des émissions de gaz de combustion de type oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés organiques volatils, particules en suspension.

Des consignes imposent aux chauffeurs de couper les moteurs en phase de chargement / déchargement. La vitesse de circulation sur le site sera réduite.

#### ✓ **Bruit**

Le dossier présente une campagne de mesures acoustiques datant d'avril 2013 et caractérisant l'état initial des niveaux de bruit dans l'environnement des installations ainsi qu'une modélisation acoustique prenant en compte les émissions sonores futures du site. Les résultats de la modélisation ont montré que le site respecte les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement à savoir 70 dB (A) de jour et 60 dB (A) de nuit.

Concernant les émergences réglementées, les valeurs observées sont également inférieures aux valeurs admissibles (inférieure à 5 dB (A) le jour, inférieures à 3 dB (A) la nuit).

À titre préventif, la société VERQUIN CONFISEUR a mis en place les mesures suivantes pour limiter les nuisances sonores :

- les sources de nuisances sonores liées aux activités de production et de conditionnement sont situées sous bâtiment ;
- des consignes d'arrêt des moteurs pendant les opérations de chargement et de déchargement sont et continueront à être distribuées aux chauffeurs des camions de livraison et d'expédition ;
- de nuit, le site est fermé et sous alarme afin d'éviter les entrées et sorties ;
- les expéditions ne commencent qu'à partir de 8 heures du matin.

#### ✓ **Déchets**

Les principaux déchets générés par le site sont :

- ✓ des déchets alimentaires ;
- ✓ des déchets d'emballages en papier/carton, plastiques et bois ;
- ✓ des déchets non dangereux : déchets de bureaux, déchets organiques non recyclables en interne et déchets du recyclage de sucre.

Les déchets stockés à l'extérieur le sont dans des compacteurs fermés ou abrités ce qui les préserve du ruissellement des eaux pluviales.

Les déchets générés sur le site sont confiés à des collecteurs agréés, puis repris par des sociétés extérieures autorisées pour leur valorisation ou leur élimination, ce qui minimise l'impact sur l'environnement. La traçabilité est assurée par les Bordereaux de Suivi de Déchets.

#### ✓ **Santé et risques**

Par rapport aux enjeux identifiés, l'exploitant a présenté dans son dossier une analyse de l'ensemble des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales.

Compte tenu de la nature des activités exercées, des rejets minimes et maîtrisés de l'établissement, le risque sanitaire est jugé non significatif.

## **2.4 – Qualité de l'étude de dangers**

L'exploitant prend en considération la plupart des mesures préventives et de maîtrise des risques pour limiter les impacts environnementaux associés au projet.

L'étude de dangers est proportionnée aux enjeux. Elle est conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées.

À ce titre, l'étude de dangers expose clairement les phénomènes dangereux que les installations sont susceptibles de générer en présentant, pour chaque phénomène, les informations relatives aux classes de probabilité d'occurrence, aux distances d'effets, et au caractère lent ou rapide des phénomènes mentionnés.

Ainsi, parmi les principaux risques identifiés (risque d'incendie de stockage d'emballages, de produits finis ; risque d'explosion pour le gaz naturel et le silo de sucre ; risque de pollution des eaux et des sols pour les divers produits chimiques), aucun scénario ne conduit à un accident majeur potentiel. De même, Les résultats des modélisations montrent qu'aucun flux significatif ne sort des limites de propriété.

Les mesures techniques et organisationnelles de prévention et de protection sont justifiées notamment en ce qui concerne leur probabilité de défaillance.

## **2.5 – Justification du projet notamment du point de vue des préoccupations d'environnement**

Le projet de la société VERQUIN CONFISEUR est de régulariser sa situation administrative au vu de la réglementation environnementale.

En 1991, l'implantation du site de production et du siège social de la société VERQUIN CONFISEUR sur le périmètre d'une ancienne filature avait été décidé pour des raisons de praticité (site existant, implantation intéressante, vocation industrielle du site), mais aussi de par la volonté de la commune de Tourcoing de voir ce site réutilisé. Les bâtiments existants n'ont pas subi de modifications.

La société VERQUIN CONFISEUR a mené des investigations pour caractériser une éventuelle pollution des sols due aux activités exercées depuis 1991.

## **2.6 – Analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets du projet**

L'étude d'impact et l'étude de dangers présentent une analyse correcte des méthodes utilisées. Elles sont fondées sur des visites de terrain, sur la consultation de divers services administratifs et font également appel à des bureaux d'études spécialisés.

# **III. Prise en compte effective de l'environnement**

Les enjeux décrits ci-après ont été pris en considération dans le dossier.

## **3.1 – Aménagement du territoire**

Le site VERQUIN CONFISEUR de Tourcoing, déjà implanté depuis plus de 20 ans, répond de ce fait aux orientations de la loi Grenelle du 3 août 2009 en matière d'aménagement du territoire visant à une gestion économe de l'espace.

## **3.2 – Transports et déplacements**

S'agissant d'un dossier de régularisation, la Société VERQUIN CONFISEUR est déjà en activité. Les comptages routiers prennent en compte le trafic généré par le site. Aucune augmentation de trafic n'est prévue. Pour limiter l'impact du trafic sur l'environnement, les camions circulent uniquement la journée et en semaine (du lundi au vendredi de 7h30 à 16h00). Ils empruntent majoritairement les grands axes de circulation.

## **3.3 – Biodiversité**

Le site, implanté au sud du centre-ville de Tourcoing, n'est pas situé dans une Zone d'intérêt ou de protection particulière (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), NATURA2000).

Les zones remarquables les plus proches sont situées à 7,7 km au sud du site (ZNIEFF de type II) et à environ 12 km au nord du site, en Belgique, dans la zone Natura 2000 : « Vallée de la Lys ».

Compte tenu de l'éloignement des zones NATURA 2000, l'étude conclut à l'absence d'incidence du projet au titre des objectifs de protection de ces zones.

### **3.4 – Emissions de gaz à effet de serre**

Les émissions de gaz à effet de serre se limitent principalement au gaz émis lors de la circulation des camions et au fonctionnement des chaudières à condensation.

À titre préventif, la société VERQUIN CONFISEUR fait régulièrement contrôler ses chaudières, qui fonctionnent au gaz naturel, par le personnel de l'usine et annuellement par une société extérieure agréée pour assurer un fonctionnement optimal de l'installation et limiter les émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, NOx notamment).

Des consignes d'arrêt des moteurs de camions au cours des opérations de chargement et de déchargement permettront également de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>.

### **3.5 – Environnement et Santé**

Les principales orientations de la loi Grenelle du 3 août 2009 sont de réduire les pollutions et nuisances des différents modes de transports (article 10), d'améliorer la qualité de l'air (article 37) et de résorber les points noirs du bruit (article 41).

Le projet ne génère pas d'enjeu particulier au regard de ces orientations.

### **3.6 – Gestion de l'eau**

Le site VERQUIN CONFISEUR de Tourcoing dispose d'un réseau unitaire permettant d'évacuer les eaux pluviales, les eaux usées de process, et les eaux sanitaires.

Les effluents sont acheminés jusqu'à la station d'épuration urbaine de la commune de Wattrelos, d'une capacité de 350 000 équivalent-habitants (EH). Ils y sont traités avant rejet dans le milieu naturel : l'Espierre.

Un arrêté d'autorisation de rejet au réseau public, datant du 29 octobre 2013, encadre le déversement des eaux non domestiques de la Société VERQUIN CONFISEUR auprès de Lille Métropole, gestionnaire du réseau d'assainissement.

Le mode de collecte et de rejet des effluents est compatible avec les dispositions demandées à l'article 4 du règlement du Plan local d'urbanisme.

## **IV. Conclusion**

Le dossier traite de l'ensemble des enjeux environnementaux de manière claire et proportionnée.

La plupart des mesures prévues par l'exploitant sont de nature à limiter les impacts environnementaux associés au projet.

Dans l'ensemble, les études sont de bonne qualité et la prise en compte de l'environnement est considérée comme satisfaisante par l'Autorité Environnementale.

Toutefois, l'Autorité Environnementale estime qu'il est nécessaire de finaliser l'étude de pollution des sols afin de définir, le cas échéant, des mesures de gestion environnementales adéquates.

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais  
Le Directeur Régional Adjoint



Julien LABIT

